

Acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 2003 - Adoption du programme - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2003 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 558 K€.

Ainsi pour l'ensemble des services municipaux, le programme proposé est le suivant :

Budget principal

Comptes 90.020.2158.00511, 90.020.2182.00511 et 90.020.2188.00511 code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2003 sont de **1 000 K€** se répartissant de la façon suivante :

* Renouvellement de véhicules

Type	Véhicules à acquérir	Estimation
2 roues à moteur	4	19 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	23	390 K€
Poids lourds de plus de 8 tonnes	2	159 K€
Véhicules spécifiques	2	185 K€
	Sous-total :	753 K€

* Renouvellement de matériels (et outillages)

Budget prévu pour le remplacement des petits matériels suivant leur état de vétusté :

Secteur Espaces Verts	55 K€
Secteur Voirie	70 K€
Autres secteurs d'activité	90 K€
Sous-total	215 K€

* Grosses réparations et renouvellement gros outillage

Parc Auto	32 K€
-----------	-------

Budgets annexes

• *Service des Forêts*

Comptes 21.2158.00514 et 21.2182.00514 budget 06 code service 34000

- Remplacement d'un véhicule et de matériels spécialisés	15 K€
--	-------

TOTAL **15 K€**

- *Service des Eaux*

Compte 21.2182.00512 budget 02 code service 30700

- 1 véhicule léger (remplacement) 13 K€

TOTAL 13 K€

- *Service Assainissement*

Comptes 21.2154.00513 et 21.2182.00513 budget 03 code service 30800

- 1 engin de chargement des boues 85 K€

- matériel d'entretien des espaces verts 5 K€

TOTAL 90 K€

- *Déchets Urbains*

Compte 21.2154.95022 et 21.2182.95022 budget 07 code service 32000

- 2 bennes à ordures ménagères standard (remplacement) 290 K€

- 4 véhicules légers (2 accroissements et 2 remplacements) 73 K€

- 1 remorque spécialisée pour transport des ordures ménagères recyclables 47 K€

TOTAL 410 K€

- *Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées*

Compte 21.2182.00519 budget 05 code service 50000

- 3 véhicules légers (remplacement) 30 K€

TOTAL 30 K€

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de véhicules légers électriques.

L'ADEME encourage ce type d'initiative par l'octroi de subventions. A titre d'information, le montant de ces subventions est à l'heure actuelle de l'ordre de 3 050 € HT par véhicule pour l'acquisition d'au moins 3 véhicules électriques sur 3 ans et 3 810 € HT s'il y a destruction simultanée d'un véhicule immatriculé avant le 1^{er} janvier 1993.

Enfin, la Ville organisera avec un commissaire priseur le samedi 12 avril prochain, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (2 roues, berlines, fourgonnettes, fourgons, véhicules PL et spécifiques, matériels espaces verts et TP et divers matériels provenant d'autres services que le PAD).

Sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers ci-dessus proposé,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, le ou les avenants, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003, ainsi qu'à encaisser le montant des ventes et reprises de véhicules et engins,

- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus l'utilité,

- solliciter de l'ADEME les subventions pour l'acquisition de véhicules et matériels divers électriques ainsi que pour les formations éventuelles et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

La subvention pour la formation sera encaissée par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 92.020.74718.20400 et réaffectée en dépenses sur l'imputation 92.020.6184.20400.

Les subventions pour les véhicules et matériels divers seront inscrites dès réception des notifications attributives en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 90.020.1311.00511.32000 pour le budget principal et en recettes avec réaffectation en dépenses sur les imputations suivantes pour les budgets annexes :

- **Service des Forêts**

en recettes : 13.1311.00514 budget 06 CS 34000

en dépenses : 21.2182.00514 budget 06 CS 34000

- **Service des Eaux**

en recettes : 13.13118.00512 budget 02 CS 30700

en dépenses : 21.2182.00512 budget 02 CS 30700

- **Service Assainissement**

en recettes : 13.13118.00513 budget 03 CS 30800

en dépenses : 21.2182.00513 budget 03 CS 30800

- **Déchets Urbains**

en recettes : 13.1311.95022 budget 07 CS 32000

en dépenses : 21.2182.95022 budget 07 CS 32000

- **Service de Soins à Domicile aux Personnes Agées**

en recettes : 13.1311.00519 budget 05 CS 50000

en dépenses : 21.2182.00519 budget 05 CS 50000

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

M. RENOUD-GRAPPIN ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.